



PLAN DE LEÇON

UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

Convient aux élèves de toutes les années scolaires
Durée : Environ 120 minutes

RENSEIGNEMENTS CONTEXTUELS

- Les rôles parlementaires
- Comment un Projet de Loi devient Loi
- Les paliers de gouvernement

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Ce plan de leçon permet aux élèves de comprendre comment les débats parlementaires se déroulent à l'Assemblée législative de l'Ontario en tenant un débat dans la classe sur une question provinciale qui touche leur vie. Les élèves développeront des compétences en recherche, en présentation et en travail d'équipe tout en apprenant le processus législatif en Ontario. Cette simulation d'un débat donne aux élèves l'occasion à réfléchir et mieux comprendre le système parlementaire et de ses effets sur la vie des Canadiens.

DISCUSSION D'INTRODUCTION

(15 minutes)

C'est quoi un débat?

Une discussion formelle sur un sujet particulier lors d'une réunion publique ou dans une assemblée législative, au cours de laquelle des arguments opposés sont avancés sur un sujet donné. Le débat est une partie essentielle du travail d'un député.

Pourquoi le débat est-il une partie intégrale du système parlementaire?

Les débats permettent aux députés de défendre leurs idées et d'écouter les idées des parties opposées. Ils constituent une étape importante dans la façon dont un projet de loi devient une loi.

Facultatif : montrez un extrait de la période de questions pour montrer à quoi peut ressembler un va-et-vient entre le gouvernement et l'opposition. Veuillez prendre note que la période des questions ne constitue pas la partie de débat du processus législatif (c.-à-d. la deuxième et la troisième lecture du projet de loi).

www.ola.org/fr/affaires-legislatives/video/archives-periode-questions

ACTIVITÉ : LE DÉBAT

(30-60 minutes)

Planifier le débat

- Choisir un sujet ou une question
 - choisissez un sujet ou une question à débattre qui préoccupe les élèves. Exemples de sujets : Les élèves peuvent créer leur propre projet de loi à partir du plan de leçon « [Créer un projet de loi provincial](#) »; ou vous pouvez choisir un [projet de loi](#) actuelle ou déjà débattu au Parlement de l'Ontario ; ou la classe peut proposer un sujet qui les intéresse à débattre, p. ex. un projet de loi interdisant les uniformes scolaires.
- Revoir les règles et le décorum
 - C'est quoi le décorum? C'est le comportement approprié de quelqu'un qui montre du respect.
 - Pourquoi cela serait-il important dans un parlement, en particulier pendant le débat?
 - Pourquoi les règles sont-elles importantes dans un débat? Renforcez l'idée que le respect est de la plus haute importance, en particulier lors des débats. « Audi Alterum Partem » (entendre l'autre côté) est la devise de l'Assemblée législative de l'Ontario pour souligner l'importance de la compréhension mutuelle en cas de désaccord. C'est une partie essentielle du processus démocratique.

Exemples de règles et de décorum à la Chambre :

- Lorsqu'un député souhaite parler, il doit se lever et attendre en silence pour le président de lui donner la parole.
 - Seulement le député qui a la parole doit parler, tous les autres députés doivent s'asseoir et rester silencieux.
 - Les députés doivent s'adresser à la présidence en disant : « Monsieur le président,... » ou « Madame la présidente,... ».
 - Les députés ne doivent pas utiliser de langage non parlementaire (c'est-à-dire un langage grossier, impoli ou offensant ou des mots attaquant la Chambre, de l'un de ses députés, du monarque ou de tout fonctionnaire du gouvernement)
* Même l'insinuation qu'un autre député est un menteur est interdit.
- Assigner les rôles
 - Assigner aux élèves les rôles suivants: le président, le greffier, le sergent d'armes, le premier ministre, et le chef de l'opposition. Diviser les élèves restants en deux groupes: les députés du gouvernement et les députés de l'opposition.
 - Préparer la salle de classe : les deux groupes se réuniront séparément pour discuter les arguments qu'ils présenteront au cours du débat. Chaque groupe devrait soit défendre ou opposer la question ou le projet de loi à débattre. Ils devraient enregistrer qui dira quels arguments.
 - Le président, le greffier et les autres en tant que rôles non partisans discuteront entre eux de ce qu'ils feront pendant le débat et de la façon dont ils resteront neutres et non partisans.
 - Utilisez le script de débat ci-dessous pour arranger la salle de classe pour le débat, et placez les élèves du gouvernement à la droite du président et ceux de l'opposition à la gauche du président pour présenter leurs arguments. Modifiez le scénario selon vos besoins.

DISCUSSION DE GROUPE : APRÈS LE DÉBAT

(10 minutes)

Donnez aux élèves le temps de discuter leur expérience pendant le débat. Des exemples de questions de discussion après le débat :

- Les élèves avec un rôle non partisan, comment avez-vous senti pendant le débat? Vouliez-vous soutenir un camp ou l'autre?
- Les élèves du gouvernement, étiez-vous d'accord avec tous les arguments de vos collègues du gouvernement?
- Les élèves de l'opposition, étiez-vous d'accord avec tous les arguments de vos collègues de l'opposition?
- Qu'est-ce que vous pensez des arguments de l'autre côté?
- Toutes les opinions possibles ont-elles été représentées?



RESSOURCE

LE SCENARIO POUR LE DÉBAT PARLEMENTAIRE

RÔLES

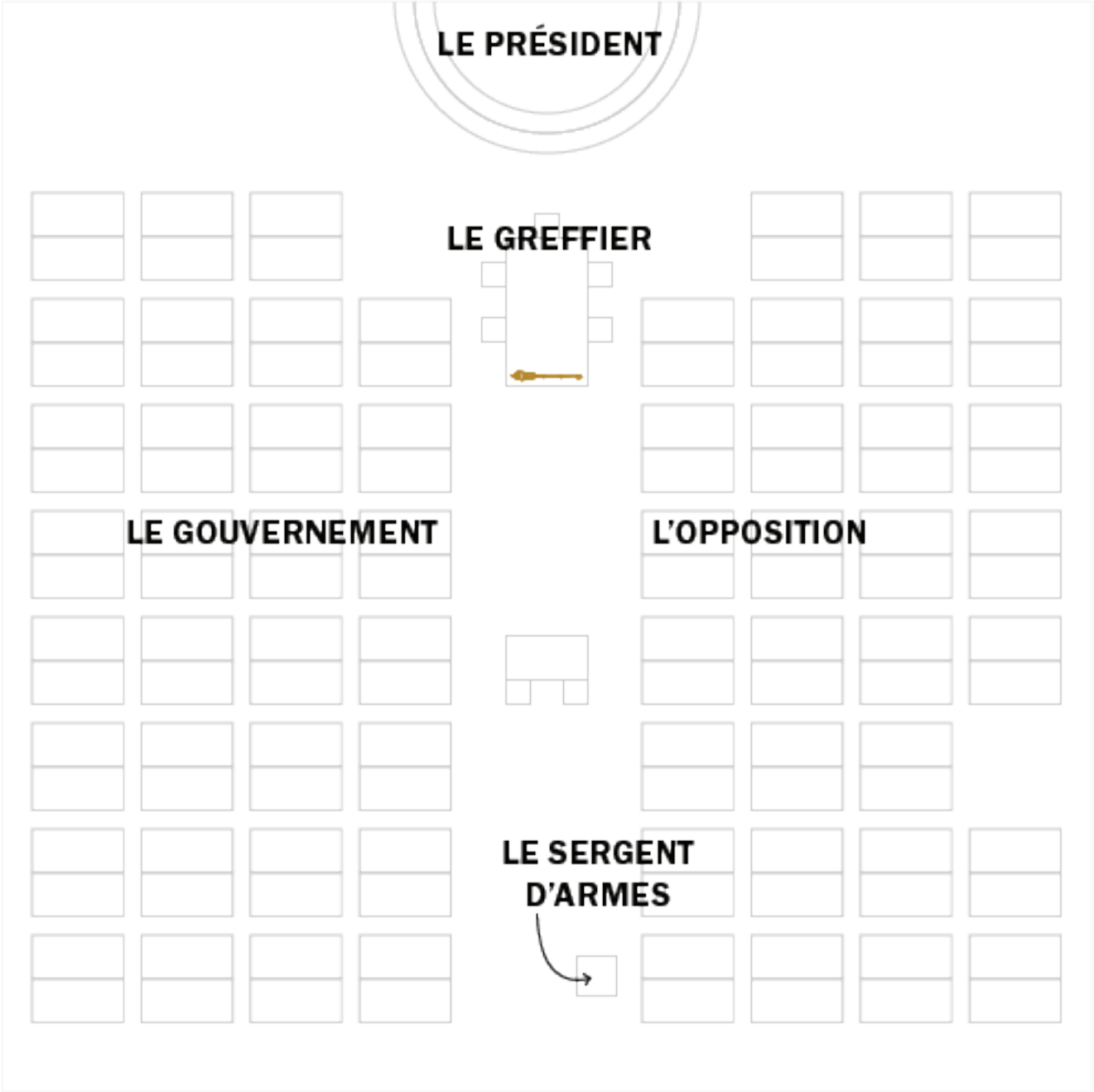
Le président - la responsabilité principale du président est de maintenir l'ordre à la Chambre et de s'assurer que les députés respectent les règles et le décorum. Le président donne aussi la parole à chaque député qui veut parler. Si un député ne respecte pas les règles de la Chambre, il est prié de retirer ses paroles et de présenter des excuses à la Chambre. S'il refuse, le président peut le nommer et le faire enlever de la Chambre. Dans la classe, si l'élève est considéré comme non parlementaire, il ne pourra plus participer au débat.

Le greffier - dans la Chambre, le greffier est chargé du dépouillement des votes et s'occupe du minutage durant les débats. Il conseille le président et les députés sur les questions de procédure et sur l'interprétation des règlements et des pratiques de l'Assemblée législative.

Sergent d'armes - le sergent d'armes est chargé de la sécurité ainsi que d'apporter la masse de cérémonie (un bâton de mètre suffira pour la classe) dans la Chambre. Si le président décide qu'un député est non parlementaire, il demandera au sergent d'armes de le raccompagner jusqu'à la sortie (ou l'arrière de la classe).

Députés provinciaux - suivant les règles du décorum, les députés se lèveront pour prendre la parole dans le débat, attendant que le président les reconnaisse avant de parler. Le premier ministre prend la parole en premier suivi du chef de l'opposition pour expliquer leurs positions soit pour ou contre le projet de loi. Les autres députés prennent la parole sans ordre particulier.

PLAN DE LA CHAMBRE



Les professeurs peuvent remplacer les sections en surbrillance par le sujet du projet de loi décidé par la classe.

Professeur : « ORDER! »

Tous les députés doivent se lever quand « Order! » est appelé et attendre que le président s'assoie.

Le sergent d'armes, portant la masse sur son épaule droite, mène le président et le greffier à la Chambre. Le président et le greffier vont se tenir à leurs places pendant que le sergent d'armes fait le tour de la table du greffier et place la masse au bout de la table. Les députés peuvent prendre place. Le sergent d'armes s'incline devant le président et prend sa place au fond de la salle.

EXEMPLE

Le président : « Nous allons maintenant commencer le débat du projet de loi 15, la loi sur l'uniforme scolaire. Membres du gouvernement, qu'avez-vous à dire sur ce projet de loi? »

A ce moment, le premier ministre explique sommairement le but du projet de loi.

Premier ministre : « Si ce projet de loi est adopté, tous les élèves de l'Ontario devront porter des uniformes à l'école. »

Une fois que l'objectif du projet de loi aura été expliqué, le chef de l'opposition officielle donne un point de vue contraire suivi des autres députés sans ordre particulier. Les députés du gouvernement feront des arguments en faveur du projet de loi et les députés de l'opposition feront des points contre le projet de loi. Le président aidera à maintenir l'ordre lors du débat et donne la parole aux députés qui souhaitent parler. Les élèves débattront un par un, en alternance entre les membres du gouvernement et de l'opposition. Le temps alloué à chaque élève pour faire valoir son point est à la discrétion du professeur.

Avec 5 minutes restant avant la fin du débat :

Un député : « Je propose un vote sur le projet de loi »

Président : « Plaît-il aux députés d'adopter la motion? »

Les députés appel : « Oui! » ou « Non! »

Président : « Les « oui » sont majoritaires. Que tous ceux en faveur du projet de loi veuillent bien se lever. »

Tous les députés qui sont en faveur du projet de loi se lèvent sur place pendant que le greffier compte les votes. Le professeur peut jouer ce rôle si préféré.

Président : « Que tous ceux qui s'y opposent veuillent se lever. »

Tous les députés qui s'opposent au projet de loi se lèvent sur place pendant que le greffier compte les votes.

Greffier : « Les OUI sont — (nombre en faveur). Les NON sont — (nombre contre). »

Président : « Les votes pour sont — (nombre en faveur) et les votes contre sont — (nombre contre):

Je déclare la motion adoptée OU Je déclare la motion perdue (selon les résultats) »

Professeur : « Je propose une motion d'ajournement de la Chambre. »

Président : « Plaît-il aux députés d'adopter la motion? »

Tous les députés : « Oui! »

Président : « La Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 8 h 30. »

Professeur : « Order! »

Tous les membres doivent se lever pendant que le sergent d'armes ramasse la masse et mène le président et le greffier hors de la Chambre (salle).

Vous pouvez maintenant discuter de ce qu'il advient du projet de loi. Si moins de 50% des députés ont voté en faveur du projet de loi, le projet de loi n'a pas été adopté. Si plus de 50% des députés ont voté en faveur du projet de loi, il est remis au lieutenant-gouverneur pour la sanction royale, après quoi il devient loi en Ontario.

**L'ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE
DE L'ONTARIO**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

416-325-7500

RÉSERVATIONS DE VISITES :

416-325-0061

WWW.OLA.ORG/FR/VISITER-APPRENDRE

SUIVEZ NOUS :



@ASSEMBLEELEGISLATIVEDELONTARIO



@PARLONEDUCATION



@PARLONEDUCATION